



3^{ème} concours d'attaché-e d'administrations parisiennes
Ouvert à partir du 3 février 2020 pour 1 poste

Réponses à 5 à 8 questions relatives au droit public, aux administrations publiques, à la gestion des ressources humaines, à l'économie, aux questions européennes et aux finances publiques

Durée : 3 heures ; coefficient : 2

A lire attentivement avant de traiter le sujet :

Vous ne devez faire apparaître **aucun signe distinctif** dans votre copie, ni votre nom ou un nom fictif, ni votre numéro de convocation ou de table, ni signature ou paraphe.

Aucun référence (nom de service, nom de personne, numéro de téléphone, adresse de service...) **autre que celles figurant le cas échéant sur le sujet**, ne doit figurer dans le corps (ou le timbre) de votre copie sous peine **d'exclusion du concours**.

Les feuilles de brouillon ne seront en aucun cas prises en compte. Vous ne devez écrire vos nom, prénom et numéro de table que sur l'en-tête de la copie, dans le cadre réservé à cet effet.

Le sujet comporte 8 questions indépendantes : vous répondrez à 6 des 8 questions au choix ; vous pouvez y répondre dans le désordre en prenant bien soin d'indiquer le numéro de la question sur votre copie.

Chacune des 6 réponses comportera une trentaine de lignes

Droit public et administration publique

- 1) La question prioritaire de constitutionnalité
- 2) Les modalités des élections municipales
- 3) La clause de compétence générale
- 4) Le contrôle des actes des collectivités territoriales

Gestion des ressources humaines

- 5) Comment recrute-t-on un collaborateur dans la fonction publique ?

Economie

- 6) La fiscalité des GAFAM

Questions européennes

- 7) La primauté du droit communautaire

Finances publiques

- 8) La procédure d'élaboration du budget d'une commune